

S.M.I.V.A.L.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2007

L'an deux mille sept, le vingt neuf mars à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 21 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur ROUANE Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. AMARDEL Yves, BENAZET Paul, CAMPMAS Bernard, DEDIEU Alain, DEJEAN Norbert, DELPECH René, DOTTO Danilo, PONS Irénée, suppléant, en remplacement de M. Esquirol Henri, FRANQUINE Paul, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, LIECHTI Cyrille, LOPEZ Vincent, MASSAT René, NOUZIES Maurice, PRZYBYLSKI Léonce, RAZES Hubert, ROUANE Jean-Claude, SECCO Philippe, SIEURAC Gilbert, SINIGAGLIA Bruno, Mmes SOMPROU Nicole, SUZANNE Colette, M. TOURON Michel

Excusés : M. BERAIL Bernard

A donné procuration à Monsieur DOTTO Danilo

MM. CAUHAPE Patrick, DELMAS Robert, ESTRADE Gilles, GAY Jacques

Absents : MM. CARRIERE Michel, LACOSTE Jean-Philippe, LASSALLE Yvon, MOREAU François, REYMOND André, Mme DE ROBERT Aurette, M.YZARD Didier

Suite à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars 2007, Monsieur MASSAT rappelle qu'en ce qui concerne les travaux d'entretien sur les affluents, le Latou traversant la commune de Durfort, membre de la Communauté de Communes de la Lèze, ces travaux devront être menés, si besoin, sur cette commune.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006

Monsieur DELPECH rappelle les résultats constatés au Compte Administratif 2006 du SMIVAL.

- section de fonctionnement excédent de 41242.68 €
- section d'investissement déficit de 20211.30 €

Compte tenu du solde des restes à réaliser qui présente un déficit de 30 299.89 €, il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 41 242.68 €, en réserve, au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 41 242.68 €, en réserve, au compte 1068 ;
- de reporter au budget primitif 2007 (compte 001), le déficit d'investissement de 20 211.30 €.

Budget Primitif 2007

Monsieur DELPECH présente le budget primitif 2007 du SMIVAL conformément au débat d'orientations budgétaires. Ce budget a été élaboré avec une hausse de 6% de la participation des collectivités qui passera de 128 084 € à 135 760 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 147 760 €.

Elle comprend :

❖ En recettes :

- les participations des collectivités pour 135760.00 €
- des remboursements de salaires pour 12000.00 €

❖ En dépenses :

- des charges à caractère général pour 36960.00 €
- des charges de personnel pour 72240.00 €
- des charges financières pour 12010.00 €
- des dotations aux amortissements pour 2750.00 €
- un virement à la section investissement pour 23800.00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 783 604.31 €.

Avec la reprise du déficit 2006 de 20 211.30 € et les remboursements d'emprunts de 26 200 €, sont programmés

- une assistance maîtrise d'ouvrage pour 11960.00 €
- des acquisitions de matériel et mobilier pour 2461.04 €
- l'étude de plantations « haies » pour 11051.04 €
- des études sur la protection de la ZI de Lézat pour 18178.38 €
- le programme de « gestion dynamique des cours d'eau » pour 688534.88 €
- le programme de « 1^{re} tranche travaux » pour 580660.00 €
- la fin du programme d'entretien en cours ainsi que le nouveau programme portant sur les affluents pour 188767.67 €

Les recettes, correspondants à ces inscriptions sont constituées par

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| ○ le virement de la section fonctionnement | 23800.00 € |
| ○ la récupération du FCTVA | 5500.00 € |
| ○ l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2006 | 41242.68 € |
| ○ des emprunts pour | 412501.63 € |
| ○ l'amortissement du véhicule | 2750.00 € |
| ○ des subventions de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agence de l'Eau représentant au total 80 % de chaque programme. | |

Enfin, doit être intégrée, une opération d'ordre budgétaire de 235 580 € destinée à affecter des crédits actuellement passés à l'article 2031 (Etudes) au compte 2314 (Travaux).

Monsieur DELPECH indique que ce budget, qui permettra de lancer les premières actions du SMIVAL, mais aussi d'asseoir des engagements financiers des différents partenaires, est opportun.

Compte-rendu du Comité de Pilotage

Madame la Présidente rend compte du Comité de Pilotage qui s'est tenu ce matin même à la Sous-Préfecture de Muret, au cours duquel l'ensemble des partenaires financiers se sont félicités de la validation du PAPI Lèze et ont confirmé leur engagement à soutenir le programme d'actions. Une convention concrétisant cet engagement sera signée avant la fin juin par l'ensemble des partenaires. Il a été souligné la nécessité d'aboutir à un accord de répartition entre les deux Conseils Généraux permettant de concilier la règle de la compétence territoriale et la prise en compte des enjeux à protéger qui se situent essentiellement en aval.

Elle donne ensuite la parole à Madame CHOLLET, qui présente un état retraçant les financements prévisionnels, en fonction de chaque type d'action.

La Présidente